

## Documents à apporter :

### IMPORTANT :

- les acomptes payés en 2018 et le BVR<sup>+</sup>, les acomptes reçus pour 2019
- la déclaration d'impôt établie en 2018, et la taxation définitive 2017
- la clé USB

### Pour tous les contribuables :

- le bail à loyer ou la dernière notification de loyer (loyer sans les charges),
- le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2018 ainsi que le solde des comptes au 31 décembre 2018,
- les justificatifs de pension alimentaire reçue ou versée en 2018,
- les cotisations AVS payées en 2018 (pour les rentiers AI, personne sans activité lucrative),
- les factures de participation médicales, dentiste, EMS, lunettes, etc... et éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif),
- les intérêts des dettes 2018 ainsi que le solde au 31 décembre 2018 (y compris cartes crédit, VISA),
- les justificatifs de versements de dons et versements aux partis politiques,
- les justificatifs pour personne à charge (attestation d'indigence et preuves de paiements).

### Pour les rentiers AVS/AI ou rente-pont:

- l'attestation d'AVS ou AI 2018 de Madame et/ou de Monsieur,
- l'attestation de rente 2<sup>ème</sup> pilier pour 2018 de Madame et/ou Monsieur (caisse de retraite), l'attestation de rente d'assurance-accident,
- l'attestation de rente 3<sup>ème</sup> pilier pour 2018 de Madame et/ou Monsieur (assurance-vie),
- la décision d'octroi de rente AI chiffrée, datée de 2018 (pour les nouvelles rentes),
- l'attestation de rente concernant les rentes étrangères (ou le relevé bancaire).

### Pour les autres contribuables :

- certificat de salaire et un relevé de salaire mensuel 2018, indemnités de chômage ou perte de gain, allocations familiales 2018,
- attestation du CSR concernant le RI perçu en 2018,
- attestation concernant les PC familles ou la Rente-Pont perçues en 2018,
- attestation 3<sup>ème</sup> pilier, assurance vie (cotisations, valeur de rachat),
- les justificatifs des frais de garde d'enfant.

### Pour les propriétaires :

la détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2018, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles en Suisse et à l'étranger.

### Pour les nouveaux propriétaires :

les documents mentionnés ci-dessus et la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées). Année de construction.

*C'est la période  
des impôts*



Déclarations d'impôt

## A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

<b>AIGLE</b>	Lundi 18 février 2019	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 18 mars 2019	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 29 avril 2019	08h00-11h30 et 13h00-16h30

**Hôtel de ville – salle F. Rouge**

**Sur rendez-vous : 079 457 70 38 (tél. le matin ; Mme Ogi)**

<b>BEX</b>	Lundi 25 février 2019	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 25 mars 2019	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 6 mai 2019	08h00-11h30 et 13h30-16h30

**Maison Chevalley – rue du Midi 6 (attention nouveau lieu)**

**Sur rendez-vous : 079 457 70 38 (tél. le matin ; Mme Ogi)**

<b>VILLENEUVE</b>	Lundi 11 mars 2019	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 8 avril 2019	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 13 mai 2019	08h00-11h30 et 13h30-16h30

**Maison de paroisse – Grand'Rue 22**

**Sur rendez-vous : Agence Assurances Sociales 021 967 07 67**

Une modique participation financière sera demandée en fonction des revenus